



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2018-86

L'an **deux mille dix-huit**, le **six Février**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle BONNICEL**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal : **29 janvier 2018**

Etaient présents : Mme BONNICEL, M. FRIAUD, Mme LACOUR, Mme ROBIN-CHAUVOT, M. MARCONNET, Mme ALTMAN, M. DAMBRINE jusqu'à 21 h 15, M. SAGET, Mme VATAN jusqu'à 19 h, Mme DUCOURTIOUX, Mme THOMAS, Mme DUBOIS, M. DUBOIS, M. REVERCHON, Mme POIRIER, M. MORAND, M. COIGNET, M. GUERIN, M. GAUTHERON, Mme KELLER, M. MOTTAIS, M. SICOT, Mme GRAILLOT, M. BENEDIT, Mme DESABRE, M. LECHER.

Avaient donné procuration : M. DAMBRINE à M. MARCONNET à partir de 21 h 15, M. FICHOT à M. FRIAUD, Mme VATAN à M. SAGET à partir de 19 h, Mme LAROCHE à Mme LACOUR, Mme MARCEL à Mme DUCOURTIOUX.

Monsieur Olivier SICOT a été désigné Secrétaire de séance.

OBJET : DEMANDE DE PAIEMENT DE LA DOTATION CANTONALE D'EQUIPEMENT 2017

Monsieur FRIAUD, premier adjoint, expose que comme chaque année, une demande de subvention au titre de la Dotation Cantonale d'Équipement a été déposée auprès du Conseil Départemental de la Nièvre sur le programme de l'année 2017.

Au cours de sa séance du 13 novembre 2017, l'assemblée départementale a attribué une aide à la ville de 20 000 € pour les travaux d'aménagement de voirie de l'avenue Jean-Jacques Rousseau entre le giratoire de la rue Marcel Turpin et la place du 19 mars 1962 (tranche 2).

Aujourd'hui, ces travaux ont été entièrement réalisés et le montant des factures travaux réglés se monte à 822 998.42 € pour l'ensemble de l'opération.

Ce dossier a été examiné à la commission travaux en date du 25 janvier 2018.

C'est pourquoi, Monsieur FRIAUD propose au Conseil Municipal d'affecter cette aide aux travaux sus cités, d'en demander le paiement et d'autoriser Madame le Maire à signer les documents correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varennnes-Vauzelles, le 8 Février 2018

Le Maire,



Isabelle BONNICEL

